



**EXTRAIT**  
 du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 24 septembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 18 septembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 18 septembre 2020
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 29 septembre 2020
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

**ABSENTS ET EXCUSES :** M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEQUIER, M. Patrice BOUCAU.

**POUVOIRS :**

M. Guillaume LAUSSU, donne pouvoir à M. Grégory RENDE,  
 M. Olivier COUSIN, donne pouvoir à M. Julien RELAUX,  
 Mme Sandra LARTIGAU, donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,  
 M. Michel GUILLEMIN, donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
 M. Benoît LAMIABLE, donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
 M. Guillaume SEQUIER, donne pouvoir à M. Alexis ARRAS,  
 M. Patrice BOUCAU, donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme MESPLET Fanny

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1811-2,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de politique de la Ville,

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20200924-20200924-1-DE Date de télétransmission : 29/09/2020 Date de réception préfecture : 29/09/2020
---

**CONSIDERANT** que la ville de Dax est signataire du contrat de ville au titre des quartiers prioritaires de Cuyes, Le Gond et le Sablar

**CONSIDERANT** le rapport élaboré par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels ainsi que les services de la ville concernés (CCAS, centre social, culture, jeunesse, éducation, police municipale notamment) présenté au présent conseil municipal

**CONSIDERANT** la présentation du rapport annuel, au collège des habitants du conseil citoyen spécifiquement lors d'une rencontre avec les médiateurs du centre social et culturel du 31 juillet et par voie numérique pour avis du conseil citoyen, du 4 au 28 juillet 2020.

**SUR PROPOSITION DE Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR, DÉCIDE,**

**D'ENGAGER UN DÉBAT** sur le présent rapport annuel 2019

**DE DONNER** un avis favorable sur le présent rapport annuel 2019 qui sera débattu au conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Grand Dax

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

  
**Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président de la Communauté  
d'agglomération du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20200924-20200924-1-DE  
Date de télétransmission : 29/09/2020  
Date de réception préfecture : 29/09/2020